

# CONSEIL SYNDICAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 05 mars 2024 à 19 heures 00 minutes  
en mairie de Losne

Quorum : 9

**Présents :**

M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence (arrivée 19h05), M. CHAUMATTE Frédéric, M. DUBOIS Stéphane, M. GAILLARD Hervé, M. IMBERT Alain, M. MORDANT Nicolas (représentant M. GAUTIER Michaël), M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien, M. PERNET Yannick (représentant M. BRIOT Etienne), M. SIMONNET Jean-Louis, M. SOLLER Jean-Luc, Mme VIROT Fabienne

**Absent(s) :**

M. BRIOT Etienne, M. ERTUGRUL Ali, M. GAUTIER Michaël, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime

**Secrétaire de séance :** M. PATIN Julien

**Président de séance :** M. SOLLER Jean-Luc

**1 - Vote du Compte Administratif 2023**

Le Président sort de la salle en confiant la Présidence de l'Assemblée à M. PARANT Maurice, 1er Vice-Président,

Après avoir présenté le Compte Administratif 2023, le Comité Syndical vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes:

**Investissement:**

Dépenses prévues:	201 919,85 €
Réalisé:	81 995,85 €
Reste à réaliser:	48 498,33 €

Recettes Prévues:	221 156,54 €
Réalisé:	221 156,54 €
Reste à réaliser:	0,00 €

**Fonctionnement:**

Dépenses prévues:	179 274,35 €
Réalisé:	125 533,27 €
Reste à réaliser:	0,00 €

Recettes Prévues:	512 696,46 €
Réalisé:	529 315,19 €
Reste à réaliser:	0,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice:**

Investissement:  
Fonctionnement:  
Résultat global:

VOTE: 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSENTENTION

## **2 - Vote du Compte de gestion 2023**

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le Receveur de la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023 du budget eau potable, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **3 - Affectation des résultats 2023**

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. SOLLER Jean-Luc, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de:	100 048,12 €
- un excédent reporté de:	303 733,80 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:	403 781,92 €
- un excédent d'investissement de:	139 160,49 €
- un déficit des restes à réaliser de:	48 498,33 €
Soit un excédent de financement de:	90 662,16 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit:

Résultat d'exploitation au 31/12/2023: EXCEDENT	403 781,92 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	403 781,92 €
Résultat d'investissement reporté (001): EXCEDENT	139 160,49 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **4- Actualisation tarif eau potable**

Le Président explique qu'actuellement les investissements de la collectivité sont principalement financés grâce à l'excédent budgétaire. Pour éviter de prendre des risques financiers ainsi que sur l'âge des canalisations, il propose d'augmenter le tarif de l'eau potable en fonction du taux d'inflation 2023 soit de 4.9%:

	Tarif Actuel	Nouveau tarif
Part fixe annuelle	20,00 €	20,98 €
Part variable	0,45 €/m <sup>3</sup>	0,4721 €/m <sup>3</sup>
Fond de renouvellement	0,10 €/m <sup>3</sup>	0,1049 €/m <sup>3</sup>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité:

- de fixer le prix de l'eau potable comme indiqué ci-dessus à compter de la date de notification en sous-préfecture de la délibération correspondante
- précise que cette décision sera clairement notifiée sur les quittances des abonnés dès la prochaine facturation
- autorise le Président à informer le délégataire SUEZ, et signer tout document relatif à cette nouvelle tarification

## **5- Vote du Budget Primitif 2024**

Le Président propose le budget primitif 2024 suivant:

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses: 402 498,79 € (dont 48 498,33 € de Reste à réaliser)

Recettes: 402 498,79 €

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses: 404 570,00 €

Recettes: 635 351,43 €

VOTE : adopté à l'unanimité

## **6- Devis reliure registres délibérations 2020-2021-2022**

Le Président présente le devis de l'atelier de reliure "L'oiseau bleu" concernant les registres de délibérations des années 2020-2021 et 2022.

La prestation s'élève à 509.80 € HT.

VOTE: adopté à l'unanimité

## **7- Travaux renouvellement réseau eau potable rue du château Losne: devis amiante HAP**

Dans le cadre des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable à Losne, rue du château, il y a lieu de missionner une entreprise pour la recherche d'amiante et HAP dans les enrobés bitumineux.

APAVE propose la prestation suivante:

<b>Prestation</b>	<b>Montant</b>
Visite sur place et rédaction du ou des rapports de diagnostic, repérage, examen visuel de tout ou partie du bâtiment selon contrat	790 € HT
Analyse pour recherche d'amiante dans les enrobés	60 € HT par couche de matériaux, une carotte pouvant présenter plusieurs couches différentes
Analyse pour recherche des HAP dans les enrobés	125 € HT par couche de matériaux, une carotte pouvant présenter plusieurs couches différentes
Mise en place d'une signalisation provisoire de type CM42	150 € HT

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider la proposition d'APAVE et de prévoir 2000 € au budget primitif 2024.

### **Questions diverses:**

1/ A quelle date SUEZ appliquera la hausse des nouveaux tarifs eau potable?

Le SIAEP prendra l'attache de SUEZ pour connaître la date d'effet.

2/ Quels sont les emprunts restants à la charge du SIAEP ?

Emprunt 1: fin 25/04/2034 capital restant dû 367 000 €

Emprunt 2: fin 29/02/2032 capital restant dû 165 000 €

Fin de séance: 19h50

Le Secrétaire de séance,



Fait à LOSNE  
Le Président,

Le Président,  
Jean-Luc SOLLER

